



Pension alimentaire arrete

Par **mlienhar**, le **03/01/2009 à 17:51**

Bonjour a tous.

Suite a une descision de justice, je percois pour mon fils de 24 ans et j usqu a ses 26 ans une pension alimentaire. Mon fils a trouver un emploi a mi temps pour 5 mois ou il gagne 600 euros net par mois. Il vit chez moi et son pere a donc arrete de payer la pension, ce qui semble normal, sauf que moi j ai toujours les memes frais pour mon fils, a savoir, l electricite, le frigo ect.....Son pere ne devrait il pas contribuer a verser au moin la moitie de la pension, et apres les 5 mois de mi temps, son pere devra t il recommencer a me verser la pension simon fils ne trouve pas de travail ?????
merci a vous de me répondre

Par **Marion2**, le **03/01/2009 à 17:56**

Bonsoir,

Votre fils n'a qu'un CDD à mi-temps. Votre ex-époux doit continuer à verser la pension alimentaire !

Il ne peut, par lui-même décider d'en arrêter le versement.